

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**OUVRIER TAPISSIER - GARNISSEUR : TRAVAUX  
PRATIQUES - PERFECTIONNEMENT**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 614204U11D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 601</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11/04/2005,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **OUVRIER TAPISSIER - GARNISSEUR : TRAVAUX PRATIQUES - PERFECTIONNEMENT**

## **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant, dans le respect du Code du Bien - être au Travail et en respectant les techniques de démontage et de dégarnissage de sièges :

- ◆ d'évaluer les dimensions, de calculer les surfaces, le métrage des tissus et des quantités d'accessoires ;
- ◆ de décrire les spécificités des textiles, les fournitures et les accessoires utilisés ;
- ◆ de décrire les techniques de confection de tentures, de coussins pour sièges suivant gabarit ;
- ◆ de définir la marche à suivre pour la réalisation du garnissage des fauteuils « Club » et/ou « Bergère » et/ou « Crapaud ».

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

L'étudiant sera capable :

*pour une situation concrète,*

*en respectant les consignes et en utilisant les documents et les dossiers mis à sa disposition,*

- ◆ de justifier le choix de l'outillage, des matières et des techniques mises en œuvre ;
- ◆ de décrire la finition des sièges à bois recouvert ;
- ◆ de décrire la technique de confection des coussins simples ;
- ◆ de décrire et de justifier la marche à suivre pour le garnissage d'un fauteuil « Voltaire » ;
- ◆ de réaliser :
  - ◆ un coussin simple,
  - ◆ le garnissage d'un fauteuil « Voltaire ».

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « OUVRIER TAPISSIER - GARNISSEUR: TRAVAUX PRATIQUES - APPROFONDISSEMENT » de l'enseignement secondaire inférieur de transition.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Technologie	CT	J	32
Ouvrier tapissier – garnisseur : Travaux pratiques - Perfectionnement	PP	C	192
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	56
Total des périodes			280

## 4. PROGRAMME

### 4.1. Technologie

L'étudiant sera capable :

*à partir d'une situation concrète de la spécialité,  
en utilisant les termes de métier corrects et les normes professionnelles,*

*pour le métré,*

- ◆ d'évaluer les dimensions et de calculer avec exactitude les surfaces et les métrages de tissus unis à texture particulière et tissus à raccords en intégrant les exigences esthétiques ;
- ◆ de convertir les cotes recueillies selon l'échelle choisie et de les reporter ;
- ◆ de calculer les quantités des accessoires ;

*pour le garnissage de fenêtres, de portes, de murs et de plafonds,*

- ◆ d'identifier dans un projet :
  - ◆ le fenestrage, l'état des surfaces, les contraintes physiques et environnementales,
  - ◆ le style du décor, les couleurs, les matériaux et les textures ;
- ◆ de reconnaître les principaux textiles, fournitures et accessoires utilisés en habillage des pièces et leurs spécificités ( matière, mode de tissage, aspect, entretien, coût,...) et d'interpréter correctement les données fournies par le fabricant ;
- ◆ de décrire les techniques de confection des tentures ;

*pour le garnissage des sièges,*

- ◆ d'associer des types de matériaux et accessoires aux différents styles ;
- ◆ de décrire, pour un fauteuil « Crapaud » :
  - ◆ les types de guindages,
  - ◆ les garnissages du dossier ;
- ◆ de décrire pour un fauteuil « Club » :
  - ◆ les différents types de guindages (élastique, garniture suspendue),
  - ◆ les guindages des accotoirs,

- ◆ les guindages du dossier ;
- ◆ de décrire pour un fauteuil « bergère » :
  - ◆ les différents types de guindages,
  - ◆ le guindage des joues d'accotoirs,
  - ◆ les guindages du dossier ;
- ◆ de décrire et de justifier la marche à suivre pour réaliser le garnissage des fauteuils « Crapaud », « Club » et « Bergère » ;
- ◆ de décrire la confection de coussins suivant gabarit.

#### 4.2. Travaux pratiques - Perfectionnement

L'étudiant sera capable :

*à partir d'une situation concrète de la spécialité,  
dans le respect du Code du Bien - être au Travail et des mesures de sécurité  
et en utilisant les termes de métier corrects et les normes,*

- ◆ de réaliser le garnissage complet d'un fauteuil « club » ou d'un fauteuil « bergère » ou d'un fauteuil « Crapaud » ;
- ◆ de confectionner un coussin de siège suivant gabarit ;
- ◆ de choisir des tissus, fibres textiles et accessoires adaptés au type de décoration ;
- ◆ de réaliser des tentures et/ou garnissage de portes en tenant compte de l'équilibre des couleurs.

### 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*pour une situation concrète,  
en respectant les consignes et en utilisant les documents et les dossiers mis à sa disposition,*

- ◆ de justifier le choix de l'outillage, des matières et des techniques mises en œuvre ;
- ◆ de calculer les surfaces des éléments à garnir ;
- ◆ de déterminer le métrage des tissus et les quantités des accessoires nécessaires ;
- ◆ de réaliser des tentures ou un garnissage de porte ;
- ◆ de décrire une technique de confection de tentures et de coussins pour siège suivant gabarit ;
- ◆ de décrire et de justifier la marche à suivre pour le garnissage d'un fauteuil « Club » ou d'un fauteuil « Bergère » ou d'un fauteuil « Crapaud » ;
- ◆ de réaliser le garnissage d'un fauteuil « Club » ou « Bergère » ou « Crapaud ».

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le respect du temps alloué,
- ◆ le choix des techniques mises en œuvre ,
- ◆ la précision du vocabulaire technique employé ;
- ◆ la qualité et de l'esthétique du travail effectué.

## **6. CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle en tant que tapissier – garnisseur.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

En travaux pratiques, il est recommandé de ne pas mettre plus de deux étudiants par poste de travail.